

PRISE en compte au budget du montant du prêt avec la Caisse Centrale de Coopération Economique pour construction de classes mobil programme 1959

Le Maire donne lecture du rapport.

1

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous demander de voter, par autorisation spéciale, au budget de 1959, la prise:

1°) en RECETTES au chap. 12 art. 2 - Emprunt avec la Caisse Centrale de Coopération Economique pour construction classes mobiles .... 21.350.000.

(suivant délibération du Conseil Municipal du 22 Août 1958 autorisée le 6 Septembre 1958)

2°) en DEPENSES au Chap. XXXV art. 6 - Construction de classes mobiles ..... 21.350.000.

Ces opérations seront régularisées au prochain budget supplémentaire./.

LE MAIRE. - Je mets à votévoix la proposition contenue dans le rapport ci-dessus.

Mu et soumis à l'approbation  
de Monsieur le Prefet  
Saint-Denis, le 30 juin 1959  
P. le Secrétaire Général  
Le Chef de Division délégué  
Signé: F. J. Galarini

Adopté à l'unanimité.

Approuvé  
P. Denis, le 3 juillet 1959  
P. le Prefet et par délégué  
Le Secrétaire Général  
Signé: P. Bolotte